

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°15 Jeudi 20 décembre 2018

RELEVÉ DE DECISIONS

PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21

Membres présents : 14

Membres votants : 14

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Patricia CALBRIX

Messieurs: Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Jean Claude FOMBARON, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Jean Louis THIRIET

Membres suppléants

Mesdames : Isabelle DI FLORIO (représentant Edith COLIN), Evelyne LECLERCQ (représentant Denis HENRY)

Messieurs : Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER)

Excusés :

Mesdames : Edith COLLIN, Sabine GILLES, Christelle IRMOULI, Claude KIENER

Messieurs : Claude BARLIER, Philippe GEORGEL, Didier GILLES, Denis HENRY, Manuel LEMBKE

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames :

Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Jean Claude FOMBARON, Jean louis THIRIET

Membres suppléants

Madame : Isabelle DI FLORIO

Monsieur : Marc MICHEL

MEMBRES ASSOCIES

Présents :

Madame : Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale)

Excusés :

Mesdames : Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète), Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs : Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 30.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance.

Il procède à l'appel des membres présents et remercie de sa présence Madame GIMILLARO conseillère départementale.

Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°14 du jeudi 11 octobre 2018 est validé à l'unanimité.

1. Compte rendu de la consultation écrite

a) Consultation écrite

Le président donne lecture du procès-verbal de la consultation écrite qui a eu lieu du 21 novembre au 08 décembre 2018.

Son objet portait sur la modification des membres du comité de programmation.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

Réponses reçues : Six

Réponses positives : Six

Les non réponses sont considérées favorables.

La nouvelle composition du comité de programmation est approuvée à l'unanimité dans sa totalité avec les modifications soumises à la consultation écrite. (Voir le document fourni en annexe)

Le président accueille les nouveaux membres et leur souhaite un travail efficace, constructif et partial.

b) Règlement intérieur

Induite par la modification des membres du comité de programmation, le règlement doit être modifié pour intégrer la nouvelle liste. Le président du GAL soumet au vote la modification du règlement intérieur.

Vote à l'unanimité

2. Modification du plan de développement

Monsieur Pascal MOHR expose que la modification du plan de développement validée par cette assemblée en juillet 2017 est toujours en cours d'échanges entre les services de la Région et de l'ASP et que la date d'effet des modifications reste celle à la prise de la délibération.

Il est donc opportun de procéder à quelques ajustements dans l'intérêt des porteurs. Voir délibération.

Après lecture, le président soumet au vote.

Vote à l'unanimité

3. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes

- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

2.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Office du tourisme Intercommunal de SDDV - Valorisation du territoire par des outils de communication innovants – Mr Patrick LALEVEE	17,4 (100%)	Favorable	Bernard MAETZ (membre du comité directeur)
Office du Tourisme Intercommunal de SDDV - Réalisation de guides thématiques pour la promotion du territoire – Mr Patrick LALEVEE	16,3 (100%)	Favorable	Bernard MAETZ (membre du comité directeur)
Commune de Plainfaing - Travaux d'infrastructures – Dessertes forestières – Mr Patrick LALEVEE	12,4 (100%)	Favorable	/
GAEC du Haut Prè - Développement de l'atelier de transformation charcuterie – Mme Eugénie GOULON	18,6 (100%)	Favorable	/

2.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Communauté d'agglomération SDDV	– Etude de valorisation touristique du Château de Pierre-Percée	16,7	20 400,00 €	Unanimité
CC Bruyères Vallons des Vosges	Mise en valeur d'arbres remarquables	16,8	26 126,63 €	Unanimité
Commune de Corcieux	Valorisation d'un sentier de mémoire	16,1	30 000,00 €	Unanimité
Commune de Fraize	Agrandissement de l'atelier de jus de pomme	16,4	10 989,11 €	Unanimité
Chambre d'Agriculture des Vosges	Préserver et soutenir les actions liées à la transmission	17,6	25 287,95 €	Unanimité
GAEC BREBIS et Cie	Développement de l'atelier de transformation de yaourts	17,1	20 983,41 € sous réserve de la validation du plan de développement	Unanimité
BRESSON Romain	Commercialisation de produits agricoles aux collectivités	17,9	10 999,98 €	Unanimité
Association FESTI FORGE	Festival d'Art	16,4	7 885,08 €	Unanimité

L'ensemble de ces projets représentent 152 672,16€ de subventions FEADER (LEADER).

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

4. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

Une répartition de l'enveloppe réservataire régionale devait avoir lieu sur le deuxième semestre 2018 : 2 millions d'euros pour les 12 GALs.

Il est regrettable que cette enveloppe ne soit toujours pas attribuée aujourd'hui, au vu de la consommation de l'enveloppe, nous obligeant à mettre en attente des porteurs. Un courrier a été envoyé au président de la Région évoquant cette situation, sans réponse à ce jour.

101% de l'enveloppe est pré programmée (audition des porteurs), 58% en demande d'aide et 16 % des projets sont payés.

5. Autres projets

Voir le document joint

6. Bilan d'activités 2018

Une présentation du document joint en annexe est faite par Guillaume CORNIL, animateur du programme LEADER.

Plusieurs points importants sont ressortis :

- Le rôle essentiel d'animateur du territoire de l'animateur dont le poste est cofinancé par les fonds LEADER et le Conseil Départemental des Vosges.
- 47 nouveaux contacts sur l'année 2018, sachant que toute personne s'adressant au GAL de la Déodatie ressort toujours avec un accompagnement même s'il n'est pas éligible.
- Une consommation de l'enveloppe très prometteuse mais qui se fige tant que l'enveloppe réservataire n'est pas attribuée.
- Un effet levier important des fonds LEADER sur les projets puisque 1 210 472 € de dossiers pré programmés correspondent à 2 846 423 € de dépenses totales sur le territoire.
- Un cofinancement essentiel de la part du Conseil Départemental des Vosges sur les projets pour 35% des dossiers.

7. Actualités

Point sur comité de suivi FEADER GRANDEST

En complément des informations déjà évoquées, le président présente succinctement les chiffres de consommation Régionaux sur les fonds FEADER.(au 14/11/2018)

Alsace	45% des crédits FEADER engagés et 24% payés 12% des crédits LEADER engagés et 4 % payés
Champagne Ardennes	47% des crédits FEADER engagés et 25 % payés 3% des crédits LEADER engagés et 2.8% payés

Lorraine 52% des crédits FEADER engagés et 33% payés
19% des crédits LEADER engagés et 4 % payés

Retour sur projet

Une vidéo réalisée dans le cadre du projet de coopération Bistrot de Pays entre le Pays de la Déodatie, le Pays de Chaumont et le Pays d'Othe-Armance est présentée au comité mettant en avant la ruralité et les valeurs des Bistrots de Pays.

Fonctionnement

Le président du GAL, monsieur Pascal MOHR, remercie chaleureusement les membres du comité de programmation pour leur implication et leur assiduité durant l'année 2018 qui a permis de faire progresser le programme de façon positive.

Il remercie également l'équipe technique du GAL pour le travail accompli qui a permis de pouvoir payer 14 dossiers à la fin 2018.

Plus de questions n'émanant de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 22h 00 après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'années à l'assemblée.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

